● Première année. — N° 2. Le Numéro : 25 francs. Samedi 18 Juillet 1959 ●

JOURNAL OFFICIEL
DE LA
COMMUNAUTÉ

DÉBATS DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

ABONNEMENTS : Communauté : *Un an :* 500 fr. ; Etranger : 800 fr. — Changement d'adresse : 40 fr.
Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — C. C. P. 9063-13 Paris. — Tél. : LIT 27-91.

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 15 JUILLET 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 2e SEANCE

1re Séance du Vendredi 17 Juillet 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 5).

2. — Excuses (p. 5).

3. — Réglementation provisoire du fonctionnement du Sénat de la Communauté. — Adoption de trois motions (p. 6).

Règlement provisoire :

MM. Gaston Defferre, Guy Jarrosson, le président.

Adoption de la motion.

Composition et élection du bureau définitif :

MM. Cheikh Sidya, le président.

Adoption de la motion.

Nomination d'une commission du règlement :

Adoption de la motion.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 7).

MM. Pierre Carous, le président.

PRESIDENCE DE M. MARIUS MOUTET,
président d'âge.

La séance est ouverte à dix heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mercredi 15 juillet 1959 a été affiché.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES

M. le président. MM. Gaston Monnerville, Georges Portmann, Amédée Bouquerel, Martial Brousse, Maurice Charpentier, Adolphe Chauvin, Yvon Coudé du Foresto, Antoine Courrière, Louis Courroy, Etienne Dailly, André Fosset, Pierre Garet, Eugène Jamain, Henri Lafleur, Marcel Lemaire, François Levacher, Jac-

ques Masteau, Marc Pauzet et Marcel Pellenc, retenus par les obsèques de M. André Boutemy, sénateur de la République française, ancien ministre, s'excusent de ne pouvoir assister à la présente séance.

M. Roger Duchet s'excuse de ne pouvoir assister aux séances de ce jour.

— 3 —

REGLEMENTATION PROVISOIRE DU FONCTIONNEMENT DU SENAT DE LA COMMUNAUTE

Adoption de trois motions.

M. le président. MM. les représentants des groupes, qui se sont réunis hier sous ma présidence, proposent au Sénat de la Communauté l'adoption de trois projets de motion, que je vais vous soumettre et sur lesquels vous pourrez délibérer. Le texte a été distribué et communiqué à chacun des groupes.

RÈGLEMENT PROVISOIRE

M. le président. Le premier projet de motion est ainsi rédigé:

« Jusqu'à l'adoption du règlement du Sénat de la Communauté, les questions touchant à la procédure et à la tenue des séances et aux modes de votation seront réglées conformément aux dispositions du règlement du Sénat de la République française pour autant que celles-ci ne sont pas en contradiction avec les dispositions de la Constitution et des ordonnances portant lois organiques relatives au Sénat de la Communauté. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Gaston Defferre. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Defferre.

M. Gaston Defferre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le groupe de la démocratie socialiste, dans le souci de ne pas ouvrir ici un débat de procédure, votera ce texte, bien qu'il ne lui convienne pas parfaitement. En effet, dans la motion qui vous est soumise, référence est faite au règlement du Sénat de la République française. Or, nous pensons que tout doit être fait pour éviter que ne se produise une confusion quelconque entre le Sénat de la République et le Sénat de la Communauté. (*Vifs applaudissements.*)

Ce sont deux assemblées absolument distinctes et le Sénat de la Communauté comprend des représentants d'un beaucoup plus grand nombre d'Etats et d'une population beaucoup plus importante que le Sénat de la République.

Laisser s'accréditer aujourd'hui, comme le bruit en a circulé ces jours-ci dans les couloirs, que le Sénat de la Communauté ne serait qu'une simple section du Sénat de la République, serait, à notre avis, porter dès sa naissance un coup très grave au Sénat de la Communauté. (*Applaudissements.*)

A cet égard, je suis chargé par mes amis de dire que nous regrettons que l'on ait choisi pour faire siéger le Sénat de la Communauté le Palais du Luxembourg qui appartient au Sénat de la République. Il serait dommageable qu'une pareille situation se perpétue dans l'avenir, car, aussi bien, les sénateurs de la Communauté ne se sentiraient pas chez eux au Palais du Luxembourg et les sénateurs de la République, qui, pendant les sessions du Sénat de la Communauté, ne trouvent plus un accès aussi libre au Palais du Luxembourg, pourraient manifester leur mécontentement. Nous souhaitons donc que, très rapidement, un autre siège soit trouvé pour le Sénat de la Communauté. (*Applaudissements.*)

Je voudrais présenter une dernière observation d'un ordre tout à fait différent: en votant ce texte, nous n'approuvons pas pour autant le règlement du Sénat de la République, qui n'est actuellement qu'un règlement provisoire contre lequel nous nous sommes élevés à plusieurs reprises. (*Applaudissements.*)

M. Guy Jarrosson. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jarrosson.

M. Guy Jarrosson. Monsieur le président, mes chers collègues, je regrette d'être d'un avis tout à fait différent de celui que vient d'émettre l'honorable M. Defferre en ce qui concerne le siège du Sénat de la Communauté.

Le devoir des hommes publics, quelles que soient les assemblées dans lesquelles ils siègent, est de ménager les deniers des contribuables. (*Murmures.*)

Chercher un nouveau palais, créer de nouveaux services, alors que des économies s'imposent dans toutes les Républiques qui forment la Communauté, serait, je pense, une erreur. (*Nouveaux murmures.*)

M. le président. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Guy Jarrosson. On le permet toujours au président.

M. le président. Ce problème n'est pas à l'ordre du jour. Je ne puis vous donner la parole que sur la motion telle qu'elle est présentée pour être soumise à votre vote.

M. Raphaël Saller. Il fallait empêcher de poser le problème!

M. Guy Jarrosson. La question vient en quelque sorte d'être mise à l'ordre du jour par l'honorable M. Defferre.

Je termine simplement en disant que nous sommes unanimes à rendre hommage au zèle et au dévouement avec lesquels le personnel de ce palais s'est efforcé de faciliter le travail des nouveaux sénateurs de la Communauté. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le projet de motion.

(*La motion est adoptée.*)

COMPOSITION ET ÉLECTION DU BUREAU DÉFINITIF

M. le président. Je donne maintenant lecture du deuxième projet de motion:

« 1. — Pour la session ordinaire ouverte le 15 juillet 1959, le bureau définitif du Sénat de la Communauté comprend: un président, huit vice-présidents et seize secrétaires.

« 2. — L'élection du président, puis celle des vice-présidents et des secrétaires, ont lieu successivement au scrutin secret à la tribune; pour les vice-présidents et les secrétaires, ce scrutin est un scrutin plurinominal.

« 3. — Des scrutateurs tirés au sort dépouillent les scrutins dont le président d'âge proclame les résultats.

« 4. — Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour, la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est proclamé.

« 5. — Les représentants des groupes se réunissent aussitôt après l'élection du président pour établir une liste des candidats aux fonctions de vice-présidents et une liste des candidats aux fonctions de secrétaires.

« Ces listes sont affichées une demi-heure au moins avant l'ouverture du scrutin.

« D'autres candidatures aux fonctions de vice-présidents et de secrétaires peuvent être déposées auprès du président d'âge; elles seront soumises aux suffrages par bulletins séparés. »

M. Cheikh Sidya. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cheikh Sidya.

M. Cheikh Sidya. Monsieur le président, comment se fait-il que le poste de questeur n'ait pas été prévu dans la formation du bureau du Sénat de la Communauté ?

M. le président. Le poste de questeur n'a pas été prévu parce que l'ordonnance organique prévue par la Constitution dispose que la gestion administrative du Sénat de la Communauté appartient au bureau tout entier. L'assemblée n'ayant pas un caractère permanent, on n'a pas jugé nécessaire de prévoir des postes de questeur.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le projet de motion.

(*La motion est adoptée.*)

NOMINATION D'UNE COMMISSION DU RÈGLEMENT

M. le président. Je donne enfin lecture du troisième projet de motion:

« 1. — Après avoir établi les listes des candidats aux fonctions de vice-présidents et de secrétaires, les représentants des groupes établiront, selon les règles de représentation proportionnelle, une liste de quarante candidats à la commission du règlement.

« 2. — Cette liste sera transmise au président qui la fera afficher et, pendant un délai d'une demi-heure, il pourra y être fait opposition.

« 3. — Pour être recevable, l'opposition doit porter sur la non-observation des règles de la représentation proportionnelle. Elle doit être présentée par écrit, signée par vingt sénateurs au moins et remise au président.

« 4. — S'il n'a pas été formulé d'opposition recevable, la liste des candidats est ratifiée par le Sénat de la Communauté en séance publique.

« Si le président a été saisi d'une opposition recevable, il la porte à la connaissance du Sénat de la Communauté qui statue sur sa prise en considération, après un débat où peuvent être entendus un orateur « pour » et un orateur « contre » disposant chacun d'un temps de parole ne pouvant excéder dix minutes.

« Le rejet de la prise en considération équivaut à la ratification de la liste présentée. A l'inverse, la prise en considération entraîne l'annulation de la liste contestée. Il est procédé alors immédiatement à l'établissement d'une nouvelle liste selon les règles fixées aux alinéas précédents et sur laquelle il est statué dans les mêmes conditions que pour la première.

« 5. — Une commission spéciale de vingt huit membres désignés dans les mêmes conditions sera formée pour l'examen de chacune des affaires éventuellement soumises au Sénat de la Communauté avant le vote du règlement. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix le projet de motion.

(*La motion est adoptée.*)

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La parole est à M. Carous, sur l'ordre du jour.

M. Pierre Carous. L'observation que je désire présenter, avec votre permission, monsieur le président, porte sur l'horaire de nos travaux de cet après-midi. Hier, lors de la conférence des présidents, certains de nos collègues avaient émis le vœu que l'élection du bureau n'ait pas lieu cet après-midi. Nous nous étions opposés à cette suggestion, mais ces collègues nous ont fait savoir dès ce matin qu'il leur conviendrait très bien que l'élection fût simplement reportée de quinze à seize heures.

Puisqu'il s'agit d'un retard d'une heure, et ce pour des convenances très valables, je me suis très volontiers rallié à leur thèse et, au nom de mon groupe, je demande à l'assemblée de bien vouloir fixer la prochaine séance à cet après-midi, seize heures. (*Assentiment.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous venez d'entendre la proposition formulée par M. Carous.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette proposition est adoptée.

Voici donc quel serait l'ordre du jour de la seconde séance publique d'aujourd'hui, qui vient d'être fixée à seize heures:

Scrutins pour l'élection du président et des membres du bureau du Sénat de la Communauté.

Eventuellement, nomination d'une commission du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix heures vingt-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie,
HENRY FLEURY.

SESSION ORDINAIRE OUVERTE LE 15 JUILLET 1959

COMPTE RENDU INTEGRAL — 3e SEANCE

2e Séance du Vendredi 17 Juillet 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 8).
2. — Excuse (p. 8).
3. — Election du président du Sénat de la Communauté (p. 8).
M. Gaston Monnerville, élu.
4. — Motion d'ordre (p. 9).
Suspension et reprise de la séance.
5. — Excuses (p. 9).
M. le président.
6. — Election des vice-présidents et des secrétaires du Sénat de la Communauté (p. 9).
Présidence de M. Gaston Monnerville.
M. le président.
7. — Nomination de la commission du règlement (p. 10).
8. — Communication de décisions de M. le Président de la Communauté (p. 10).
9. — Règlement de l'ordre du jour (p. 10).

PRESIDENCE DE M. MARIUS MOUTET, président d'âge.

La séance est ouverte à seize heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la séance de ce matin a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Belhabich Sliman s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance.

— 3 —

ELECTION DU PRESIDENT DU SENAT DE LA COMMUNAUTE

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection du président et des membres du bureau du Sénat de la Communauté.

Conformément à la deuxième motion adoptée au cours de la séance de ce matin, nous allons procéder d'abord au scrutin pour l'élection du président.

Cette élection va avoir lieu au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé.

Il va être procédé au tirage au sort de douze scrutateurs et de six scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre six tables pour opérer le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président. Le sort a désigné comme scrutateurs:

1re table: MM. Amadou Diadié Ba, André Maroselli;
2e table: MM. André Monteil, Raphaël Saller;
3e table: MM. Kané Cheikh Saad Bouh, André Sylla;
4e table: MM. Michel Crucis, Francis Leenhardt;
5e table: MM Pierre Garet, Pascal Marchetti;
6e table: MM. Jean-Paul David, Louis Martin.

Comme suppléants: MM. Azem Ouali, Alain de Lacoste-Lareymondie, Jean Lecanuet, Jacques de Maupeou, Gaston Pams, Jacob Rasitefanoelina.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au réappel des sénateurs qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre T.*)

M. le président. Le scrutin pour l'élection du président du Sénat de la Communauté est ouvert.

Il sera clos dans une heure.

(*Le scrutin est ouvert à seize heures vingt minutes.*)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération du dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président du Sénat de la Communauté:

Nombre des votants	266
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	260
Majorité absolue	131

Ont obtenu:

MM. Gaston Monnerville (*Applaudissements.*)	151 voix.
Ratsimamao Rafinringa. (*Applaudissements.*)	78 —
Divers	31 —

M. Gaston Monnerville ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président du Sénat de la Communauté. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

— 4 —

MOTION D'ORDRE

M. le président. Nous allons procéder maintenant à l'élection des huit vice-présidents et des seize secrétaires du Sénat de la Communauté.

Conformément à la deuxième motion adoptée ce matin, j'invite les représentants des groupes qui se sont réunis hier sous ma présidence à se réunir immédiatement dans le cabinet des présidents au grand Luxembourg, en vue de préparer la liste des candidats aux fonctions de vice-président et la liste des candidats aux fonctions de secrétaire.

Ces listes seront affichées et les scrutins pourront avoir lieu simultanément, à l'expiration d'un délai minimum d'une demi-heure après l'affichage.

J'invite également les représentants des groupes, au cours de cette réunion, à établir, selon les règles de représentation proportionnelle, une liste de quarante candidats à la commission du règlement, conformément à la troisième motion adoptée ce matin.

Cette liste sera affichée dans les mêmes conditions que les listes précédentes et sera ratifiée par le Sénat de la Communauté, en séance publique, si elle n'a fait l'objet d'aucune opposition portant sur la non-observation des règles de représentation proportionnelle et signée par vingt sénateurs au moins.

Dans ces conditions, nous pourrions procéder ce soir à l'installation définitive du bureau et la commission du règlement pourrait commencer son travail dès lundi.

Quant au Sénat de la Communauté, c'est sans doute le 28 juillet qu'il se réunira à nouveau sous la présidence du bureau définitif.

Il va être dix-huit heures. Les diverses réunions prévues pour l'établissement des listes de candidats peuvent prendre un certain temps. Je propose donc au Sénat de la Communauté de suspendre maintenant sa séance et de la reprendre à vingt et une heures trente.

Voix nombreuses. Vingt et une heures!

M. le président. Mes chers collègues, je comprends votre impatience, mais en plus du temps que prendront les réunions de groupes, il faut prévoir un délai supplémentaire pour le travail matériel d'impression des listes.

Je me permets donc d'insister pour que l'assemblée se renvoie à vingt et une heures trente.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à vingt et une heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

EXCUSES

M. le président. MM. Joël Le Theule et Al Sid Boubakeur Hamza s'excusent de ne pouvoir assister à la suite de la présente séance.

De même, malheureusement, notre collègue Ali Mallem a dû se rendre d'urgence en Algérie à la suite d'un attentat dirigé contre des membres de sa famille. (*Mmes et MM. les sénateurs se lèvent.*)

Au nom de notre Assemblée, je lui exprime toute notre sympathie douloureusement affectée par ce tragique événement.

— 6 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES SECRETAIRES DU SENAT DE LA COMMUNAUTE

M. le président. J'ai été saisi par les représentants des groupes de la liste des candidats aux fonctions de vice-président et de la liste des candidats aux fonctions de secrétaire. Ces listes ont été affichées pendant le délai réglementaire.

Aucune autre candidature n'a été présentée.

Nous n'en devons pas moins procéder à l'élection des huit vice-présidents et des seize secrétaires, simultanément, par scrutins séparés et par bulletins plurinominaux, au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'a pas été acquise au premier ou au deuxième tour de scrutin, au troisième tour la majorité relative suffit; en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est proclamé.

Il va être procédé à l'appel nominal de nos collègues en appelant tout d'abord ceux dont le nom commence par la lettre T qui a été tirée au sort précédemment.

Les scrutins pour l'élection des huit vice-présidents et des seize secrétaires du Sénat de la Communauté sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

(*Les scrutins sont ouverts à vingt et une heures quarante-cinq minutes.*)

M. le président. Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au réappel.

(*Le réappel a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Les scrutins sont clos.

J'invite MM. les scrutateurs qui ont été désignés au début de la séance à se retirer dans le salon voisin pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat des scrutins sera proclamé ensuite.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement des scrutins.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq minutes, est reprise à vingt-trois heures vingt-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des huit vice-présidents du Sénat de la Communauté:

Nombre des votants	161
Bulletin blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	160
Majorité absolue des suffrages exprimés	81

Ont obtenu:

MM.	Boubou Hama	159 voix.
	Mallem Ali	159 —
	René Rakotobé	159 —
	Claude Mont	158 —
	Ratsimamao Rafiringa	157 —
	Dominique-Marie Renucci	156 —
	François Schleiter	155 —
	Amadou Lamine-Gueye	148 —

MM. Boubou Hama, Mallem Ali, René Rakotobé, Claude Mont, Ratsimamao Rafiringa, Dominique-Marie Renucci, François Schleiter et Amadou Lamine-Gueye ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents du Sénat de la Communauté. (*Applaudissements.*)

M. le président. Voici maintenant le résultat du scrutin pour l'élection des seize secrétaires du Sénat de la Communauté:

Nombre des votants	161
Bulletin blanc ou nul	1
Suffrages exprimés	160
Majorité absolue des suffrages exprimés	81

Ont obtenu:

MM.	Louis Courroy	160 voix.
	Roland Bru	160 —
	Marc Dounia	160 —
	André Diligent	160 —
	Kané Cheikh Saad Bouh	160 —
	Michel Tougouma	160 —
Mlle	Kheira Bouabsa	160 —
MM.	Marcel Pellenc	159 —
	Victor Sablé	159 —
	Hassan Gouled	159 —
	Etienne N'Gounio	159 —
	Jean Péridier	158 —
	Jacques Baumel	157 —
	Alain de Lacoste-Lareymondie	157 —
	Jacques Raphaël-Leygues	157 —
	Armand Josse	143 —

MM. Courroy, Bru, Dounia, Diligent, Kané Cheikh Saad Bouh, Tougouma, Mlle Bouabsa, MM. Pellenc, Sablé, Hassan Gouled, N'Gounio, Péridier, Baumel, de Lacoste-Lareymondie, Raphaël-Leygues et Josse ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame secrétaires du Sénat de la Communauté. (*Applaudissements.*)

Tous les membres du bureau définitif étant nommés, j'invite M. Gaston Monnerville, président du Sénat de la Communauté, à venir prendre place au fauteuil de la présidence et je prie MM. les secrétaires présents de siéger à ses côtés. (*Nouveaux applaudissements.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. Mes chers collègues, l'heure est très avancée. Vous venez d'avoir une journée assez fatigante et je comprends que chacun ait le désir que la séance soit levée aussitôt que possible; mais je ne me pardonnerais pas, au moment où le doyen de notre assemblée vient, après vos suffrages, de me

confier le fauteuil de la présidence, de ne pas, même en quelques mots très brefs, vous exprimer les remerciements du bureau auquel vous venez de marquer votre confiance.

J'aurai l'occasion, lors de notre prochaine séance qui aura lieu le 28 de ce mois, de prononcer ce qu'on appelle l'allocution d'usage et d'essayer de définir comment, à mon sens, nous devons concevoir le rôle du Sénat de la Communauté.

Mais je veux tout de suite remercier notre doyen, M. Marius Moutet, pour la manière dont il a installé notre assemblée, pour les fatigues qu'il s'est imposées volontairement depuis trois jours, afin de nous permettre d'aboutir ce soir à l'installation du bureau définitif.

Beaucoup d'entre vous ne se rendent pas compte de ce que cela représentait pour notre doyen de présence effective, de fatigue — il n'aime pas ce mot, mais il faut tout de même que je le prononce, car il traduit la réalité. Il nous a montré depuis quelques jours que rien ne le rebute, et, avec un sorte d'alacrité dans l'attitude, dans le comportement et dans la parole, il a montré à ce Sénat de la Communauté, qui est une jeune assemblée, que l'on pouvait rester jeune en toute circonstance. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie, mon cher doyen, pour le concours qu'avec le bureau d'âge vous avez apporté à l'installation de ce Sénat de la Communauté. Je tâcherai de le faire mieux encore le 28 juillet.

Je voudrais également, avant de vous présenter mes remerciements personnels, remercier en votre nom M. le Président de la Communauté, qui a tenu à venir installer lui-même cette assemblée, si originale à la fois par sa conception et par le but qui lui est assigné.

J'essayerai, là aussi, non pas en commentant ses paroles, mais en les prolongeant, si j'ose dire, d'expliquer comment nous voyons le Sénat de la Communauté et quel effort nous considérons que nous devons faire pour répondre à l'appel du chef de l'Etat. (*Applaudissements.*)

On ne parle pas de la Communauté aujourd'hui sans penser à l'homme de Brazzaville qui, ainsi que M. Marius Moutet le rappelait, il y a deux jours, à cette même place, a suivi droit son chemin dans cette réalisation et a pu permettre aux aspirations de certains d'entre nous, déjà lointaines, de se transformer en réalités, dont nous espérons qu'elles seront fécondes et efficaces pour l'ensemble de la France. (*Applaudissements.*)

Je voudrais enfin, en mon nom personnel, vous remercier pour la confiance que vous m'avez faite en me portant à la présidence de cette première session du Sénat de la Communauté. Je ferai de mon mieux pour répondre à cette confiance, mais je vous demande, mes chers collègues, dès ce soir, de considérer que la tâche est commune, que, les uns et les autres, nous devons essayer de maintenir une union indispensable non seulement à la vie de ce Sénat de la Communauté, mais, je me permets de le dire, à la vie de la Communauté elle-même. Je compte sur vous pour m'aider dans cette tâche qui est spéciale, qui sera lourde, je ne me le dissimule pas, mais qui aussi est exaltante — n'est-il pas vrai ? — surtout lorsqu'on sait l'inscrire dans l'ensemble des tâches nationales et internationales qui requièrent notre intelligence, notre énergie, notre volonté.

Ce soir je ne veux pas abuser de vos instants. Les remerciements que je vous ai adressés au nom du bureau et en mon nom personnel ceux que j'ai adressés, en votre nom, au président de la Communauté, je devais les exprimer tout de suite, car il n'aurait pas été concevable que nous nous séparions ce soir sans avoir dit du profond de notre cœur la reconnaissance que nous devons à ceux qui ont conçu et réalisé le Sénat de la Communauté, qui, à mon sens, sera, je l'espère, le Parlement de la Communauté. (*Vifs applaudissements.*)

— 7 —

NOMINATION DE LA COMMISSION DU REGLEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de la commission du règlement.

La liste des candidats établie par les représentants des groupes a été affichée pendant le délai réglementaire.

Je n'ai reçu aucune opposition à cette liste, dans les conditions prévues par la 3e motion adoptée ce matin.

En conséquence, les candidatures sont ratifiées et je proclame membres de la commission du règlement:

MM. Michel Ahouanmenou, Camille Alliali, Maurice Bayrou, Bentchicou Ahmed, Léon Boissier-Palun, Maurice Carrier, Marcel Champeix, André Chandernagor, Cheikh Sidya, Charles Colonna d'Anfriani, Edouard Corniglion-Molinier, Yvon Coudé du Foresto, Jean-Paul David, Mohamed El Goni, André Fosset, Jacques Fourcade, Jean Foyer, Paul Gondjout, Michel Habib-Deloncle, Haidara Mahamane Alassane, Noma Kaka, Christophe Kalenzaga, Alain de Lacoste-Lareymondie, Marc Lauriol, Jean-Marie Le Pen, Joël Le Theule, Pascal Marchetti, Pierre Marcilhacy, Robert Marson, Jacques Masteau, François Mitterrand, Maurice Molinet, Rémy Montagne, Jean Nayrou, Marcel Pellenc, André Plait, Arsène Rakotovahiny, Léopold-Sédar Senghor, Maurice-René Simonnet, René Tomasini.

J'informe d'autre part les membres de la commission que cette commission est convoquée pour se constituer le mardi 21 juillet, à dix heures du matin, au local n° 216. Vous savez quelle est l'importance des travaux de cette commission en vue des travaux ultérieurs du Sénat de la Communauté, à partir du 28 juillet.

— 8 —

COMMUNICATION DE DECISIONS DE M. LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE

M. le président. J'informe le Sénat de la Communauté que j'ai reçu communication de la décision n° 59-79 de M. le Président de la Communauté, en date du 15 juillet 1959, portant désignation de M. Edmond Michelet, ministre chargé pour la Communauté du contrôle de la justice, pour participer aux débats du Sénat de la Communauté au cours de la session ordinaire ouverte le 15 juillet 1959.

J'ai reçu également communication de la décision n° 59-80 de M. le Président de la Communauté, en date du 15 juillet 1959, portant désignation de MM. Plantey, Solal, Mlle Dulery, MM. Sriber, Journiac, Rostain, Henry et Ligot en qualité de commissaires auprès du Sénat de la Communauté pendant la session ordinaire ouverte le 15 juillet 1959.

Acte est donné de ces communications.

— 9 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, fixée au mardi 28 juillet 1959, à quinze heures:

Installation du bureau définitif.

Discussion des propositions présentées par la commission du règlement.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie,
HENRY FLEURY.

Liste de MM. les membres du Sénat de la Communauté.

1° MEMBRES DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DANS SA SÉANCE DU 8 JUILLET 1959

Départements métropolitains.

MM. Michel Crucis.
Michel Colinet.
Paul Guillon.
André Jarrot.
Pascal Marchetti.
Georges Santoni.
Pierre Carous.
Lucien de Gracia.
Joël Le Theule.
Albert Logier.
Pierre Mariotte.
Roger Pinoteau.
Arthur Richards.
Raoul Rousseau.
Pierre Ruais.
Pierre de Sainte-Marie.
Charles Colonna d'Anfriani.
Gilbert Deveze.
Jean Foyer.
François Japiot.
René Regaudie.
Pierre Baudis.
Charles Beraudier.
Tony Larue.
René Plazanet.
Jean Poudevigne.

MM. Henri Caillemer.
André Davoust.
Henri Dorey.
Marcel Roclore.
Marcel Sammarcelli.
André Bettencourt.
Pierre Courant.
André Diligent.
Roger Dusseaulx.
René Tomasini.
Pierre Bourgoin.
André Burlot.
Roger Devemy.
Jacques Fourcade.
Pierre Battesti.
Pierre Gabelle.
Guy Jarrosson.
Maurice-René Simonnet.
André Valabrègue.
Alain de Lacoste-Lareymondie.
Pierre Hénault.
René-Georges Laurin.
Max Lejeune.
Michel Peytel.
Paul Coste-Floret.
Hervé Laudrin.

MM. René Moatti.
Pascal Arrighi.
Paul Béchard.
Jacques Raphaël-Leygues.
Maurice Pic.
Henri Trémolet de Villers.
Maurice Schumann.
André Chandernagor.
Guy Mollet.
Raymond Dronne.
François-Valentin.
Jean-Baptiste Biaggi.

MM. Jacques Chaban-Delmas.
Robert Thomazo.
Roger Souchal.
Michel Habib-Deloncle.
Francis Leenhardt.
Georges Thomas.
Félix Viallet.
Rémy Montagne.
Jean-Paul David.
Jean-Marie Le Pen.
Georges Juskiewenski.
Pierre de Montesquiou.
Félix Gaillard.

Algérie, Oasis et Saoura.

MM. Kaddari Djillali.
Maurice Molinet.
André Pigeot.
Sahnouni Brahim.
Ioualalen Ahcene.
Azem Ouali.
Mlle Bouabsa Kheira.

MM. Mallem Ali.
Moulessehoul Abbes.
Dominique-Marie Renucci.
Marc Lauriol.
Al Sid Boubakeur Hamza.

Guadeloupe.

M. Gaston Feuillard.

Côte française des Somalis.

M. Hassan Gouled.

Martinique.

M. Victor Sable.

2° MEMBRES DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ ÉLUS PAR LE SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DANS SA SÉANCE DU 8 JUILLET 1959

Départements métropolitains.

MM. Marcel Audy.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Joseph Beaujannot.
Général Antoine Béthouart.
Auguste-François Billiemaz.
Jacques Bordeneuve.
Amedée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Robert Bouvard.
Jean Brajeux.
Marcel Brégégère.
Martial Brousse.
Maurice Carrier.
Marcel Champeix.
Maurice Charpentier.
Adolphe Chauvin.
Pierre de Chevigny.
André Colin.
Yvon Coudé du Foresto.
Antoine Courrière.
Louis Courroy.
Etienne Dailly.
Gaston Defferre.
Jean Deguise.
Vincent Delpuech.
René Dubois.
Roger Duchet.
Yves Estève.
Edgar Faure.
André Fosset.
Général Jean Ganeval.
Pierre Garet.
Lucien Grand.
Georges Guille.
Roger Houdet.
Eugène Jamain.
Michel Kauffmann.
Georges Lamousse.

MM. Guy de La Vasselais.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Marcel Lemaire.
François Levacher.
Henri Longchambon.
Pierre Marcilhacy.
André Maroselli.
Louis Martin.
Jacques Masteau.
Jacques de Maupeou.
Jacques Ménard.
Pierre Métayer.
François Mitterrand.
Gaston Monnerville.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
André Monteil.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.
Marius Moutet.
Charles Naveau.
Jean Nayrou.
François de Nicolay.
Gaston Pams.
Henri Parisot.
Henri Paumelle.
Marc Pauzet.
Marcel Pellenc.
Jean Péridier.
André Plait.
Georges Portmann.
Henri Prêtre.
Jacques Richard.
François Schleiter.
Charles Suran.
Jean-Louis Tinaud.
Ludovic Tron.
Fernand Verdeille.

Algérie, Oasis et Saoura.

MM. Fernand Male.
Achour Youssel.
Claude Dumont.
Belhabich Sliman.
Benacer Salah.

MM. Merred Ali.
Bentchicou Ahmed.
Roger Marcellin.
Mustapha Menad.
Léopold Morel.

Départements et territoires d'outre-mer.

MM. Georges Guéril (Guyane).
Alfred Isautier (Réunion).
Henri Claireaux (Saint-Pierre et Miquelon).

MM. Ahmed Abdallah (Comores).
Henri Lafleur (Nouvelle-Calédonie).

3° MEMBRES DU SÉNAT DE LA COMMUNAUTÉ ÉLUS PAR LES ASSEMBLÉES DES ÉTATS DE LA COMMUNAUTÉ

République Centrafricaine.

MM. Etienne N'Gounio.
Abel Goumba.

MM. René Naud.
Paul Maradas Nado.

République du Congo.

MM. Jacques Abelé.
Marcel Ibalico.

M. Michel Kibanghou.

République de la Côte d'Ivoire.

MM. Jacques Yace.
Jean-Baptiste Mockey.
Raphaël Saller.
Camille Alliali.
Djessou Loubo.
Edouard Corniglion-Molinier.

MM. Georges Monnet.
Djibo Sounkalo.
Coulibaly Mamadou.
Armand Josse.
Koné Amadou.

République du Dahomey.

MM. Justin Ahomadegbe.
Michel Ahouanmenou.
Chabi Mama.

MM. Francis-Marius Covi.
Gabriel Lozes.
Pedro Boni Salifou.

République gabonaise.

MM. Paul Gondjout.
Roland Bru.

M. Stanislas Migolet.

République de la Haute-Volta.

Mme Célestine Ouezzin-Coulibaly.
MM. Louis Attie Nader.
Boni Drissa.
Georges Bresson.
Joseph Conombo.
Michel Diallo.

MM. Henri Guissou.
Christophe Kalenzaga.
Bougouroua Ouedraogo.
Joseph Ouedraogo.
Douani Séré.
Michel Tougouma.

République malgache.

MM. André Bessiere.
André Sylla.
Jacob Rasitefanoelina.
Louis Labrousse.
Gabriel Razafiltrimo.
René Rakotobé.
Eugène Lechat.
Robert Marson.
Ratsimamao Rafiringa.

MM. Barthélémy Raminoson.
André Lemaire.
Louis Tsiazonangoly.
Paul Rekoro.
Arsène Rakotovahiny.
Julien Ramizason.
Jean Ducaud.
François-Xavier Ratsizafy.

République islamique de Mauritanie.

MM. Sidi El Moktar.
Kané Cheikh Saad Bouh.

M. Cheikh Sidya Souleymane Ould.

République du Niger.

MM. Amadou Issaka.
Pierre Vidal.
Gaston Fourrier.
Boulama Issa.
Arimi Mamadou.

MM. Maïga Amadou Katboré.
Dandobi Mahamane.
Boubou Hama.
Noma Kaka.

République du Sénégal.

MM. Amadou Lamine-Gueye
Léopold-Sédar Senghor
André Guillabert.
Diop Ousmane Socé.

MM. Diallo Ibrahima.
Léon Boissier-Palun.
Georges Larché.
Issa Kane.

République soudanaise.

MM. Haïdara Mahamane Alassane.
Baréma Bocoum.
Alassane Toure.
Jacques Vial.
Seydou Traore.
Mamadou Sidibe.

MM. Hammady Diallo.
Amadou Diadié Ba.
Jean Briere de L'Isle.
Idrissa Diarra.
Guidicello Cortinchi.
Amadou Doucouré.
Aldiouma Togo.

République du Tchad.

MM. Marc Dounia.	MM. Brahim Assane.
Michel Djidangar.	Mohamed El Goni.
Jacques Hublot.	Guy Taransaud.
Ali Kosso.	Ibrahim Doutoum.
René Djondang.	

Liste des membres des groupes du Sénat de la Communauté.

GROUPE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE DE LA COMMUNAUTÉ

(33 membres.)

MM. Paul Béchard, André Bessière, Marcel Brégégère, Marcel Champeix, André Chandernagor, Antoine Courrière, Gaston Defferre, Georges Guille, Georges Lamousse, Tony Larue, Eugène Lechat, Francis Leenhardt, Max Lejeune, André Lemaire, Robert Marson, Pierre Métayer, Guy Mollet, Marius Moutet, Charles Naveau, Jean Nayrou, Jean Péridier, Maurice Pic, Arsène Rakotovahiny, Barthélémy Raminoson, Julien Ramizason, Ratsimamao Rafiringa, François-Xavier Ratsizafy, René Regaudie, Paul Rekoro, Charles Suran, Ludovic Tron, Louis Tsiazonangoly, Fernand Verdeille.

Le président du groupe,
Signé : GASTON DEFFERRE.

GROUPE DE L'ALLIANCE POUR L'UNITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ET GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(71 membres.)

MM. Jacques Abelé, Achour Youssef, Justin Ahomadegbe, Michel Ahouanmenou, Kosso Ali, Camille Alliali, Amadou Issaka, Arimi Mamadou, Louis Attie Nader, Marcel Audy, Auguste-François Billiemaz, Drissa Bernard Boni, Jacques Bordeneuve, Boubou Hama, Issa Boulama, Hassane Brahimi, Georges Bresson, Roland Bru, Chabi Mama, Joseph Conombo, Edouard Corniglion-Molinier, Mamadou Coulibaly, Francis-Marius Covi, Etienne Dailly, Dandobi Mahamane, Vincent Delpuech, Michel Diallo, Loubo Djessou, Sounkalo Djibo, Michel Djidangar, René Djondang, Marc Dounia, Mohamed el Goni, Edgar Faure, Félix Gaillard, Paul Gondjout, Lucien Grand, Henri Guissou, Jacques Hublot, Marcel Ibalico, Doutoum Ibrahim, Georges Juskiewenski, Noma Kaka, Christophe Kalenzaga, Michel Kibanghou, Koné Amadou, Henri Longchambon, Gabriel Lozes, Maïga Amadou Kathoré, André Maroselli, Jacques Masteau, Stanislas Migolet, François Mitterrand, Jean-Baptiste Mockey, Gaston Monnerville, Georges Monnet, Mustapha Menad, Bougourona Ouedraogo, Joseph Ouedraogo, Mme Célestine Ouezzin-Coulibaly, Gaston Pams, Henri Paumelle, Salifou Boni Pedro, Marcel Pellenc, Victor Sablé, Raphaël Saller, Douani Sere, Guy Taransaud, Michel Tougouma, Pierre Vidal, Philippe Yacé.

Rattachés administrativement.

(2 membres.)

MM. Fernand Malé, Léopold Morel.

Signé : PHILIPPE YACÉ — EDGAR FAURE
PAUL GONDJOUT — FÉLIX GAILLARD.

GROUPE DE L'UNION POUR LA COMMUNAUTÉ

(59 membres.)

MM. Ahmed Abdallah, Pascal Arrighi, Pierre Battesti, Jacques Baumel, Maurice Bayrou, Belhabich Sliman, Bentchicou Ahmed, Charles Béraudier, Jean-Baptiste Biaggi, Amédée Bouquerel, Pierre Bourgoin, Jean-Eric Bousch, Pierre Carous, Maurice Carrier, Jacques Chaban-Delmas, Raymond Dronne, Jean Ducaud, Claude Dumont, Roger Dussaulx, Yves Estève, Gaston Fourrier, Jean Foyer, le général Jean Ganeval, Gouled Hassan, Lucien de Gracia, Georges Gueril, Paul Guillon, Michel Habib-Deloncle, André Jarrot, Louis Labrousse, Hervé Laudrin, René-Georges Laurin, Joël Le Theule, Albert Liogier, Mallem Ali, Pascal Marchetti, Merred Ali, René Moatti, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Moulessehoul Abbès, Michel Peytel, René Plazanet, René Rakotobé, Jacques Raphaël-Leygues, Jacob Rasitefanoelina, Gabriel Razafitrimo, Jacques Richard, Arthur Richards, Raoul Rousseau, Pierre Ruais, Pierre de Sainte-Marie, Marcel Sammarcelli, Georges Santoni, Roger Souchal, Jean-Robert Thomazo, René Tomasini, André Valabrègue, Félix Viallet.

Le président du groupe,
Signé : PIERRE CAROUS.

GROUPE DÉMOCRATIQUE POUR LA COMMUNAUTÉ

(22 membres.)

MM. le général Antoine Béthouart, André Burlot, Adolphe Chauvin, Henri Claireaux, André Colin, Paul Coste-Floret, Yvon Coudé du Foresto, André Davoust, Jean Deguise, Roger Devémy, André Diligent, Henri Dorey, André Fosset, Pierre Gabelle, Michel Kauffmann, Jean Lecanuet, Claude Mont, André Monteil, Léon Motais de Narbonne, Maurice Schumann, Maurice-René Simonnet, Georges Thomas.

Signé : HENRI DOREY et CLAUDE MONT.

GROUPE UNITÉ ET PROGRÈS

(25 membres.)

MM. Ba Amadou Diadié, Bocoum Baréma, Léon Boissier-Palun, Jean Brière de L'Isle, Giudicello Cortinchi, Diallo Hammady, Diallo Ibrahima, Diarra Idrissa, Diop Ousmane Socé, Doucouré Amadou, André Guillabert, Abel Goumba, Haïdara Mahamane, Kane Issa, Lamine-Gueye, Georges Larche, Paul Maradas Nado, René Naud, Etienne N'Gounio, Léopold-Sédar Senghor, Sidibé Mamadou, Togo Aldiouma, Touré Alassane, Traoré Seydou, Jacques Vial.

Apparentés.

(3 membres.)

MM. Cheik Sidya Souleymane Ould, Kané Chekh Saad Bouh, Sidi El Moktar.

Le président du groupe.
Signé : HAIDARA.

FORMATION ADMINISTRATIVE PROVISOIRE

(9 membres.)

M. Azem Ouali, Mlle Bouabsa Kheira, MM. Ioualalen Ahcène, Kaddari Djillali, Marc Lauriol, Maurice Molinet, André Pigeot, Dominique-Marie Renucci, Sahnouni Brahim.

Signé : MARC LAURIOL.

Modification aux listes des membres des groupes du Sénat de la Communauté.

GROUPE DE L'ALLIANCE POUR L'UNITÉ DE LA COMMUNAUTÉ ET GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(72 membres au lieu de 71.)

Ajouter le nom de M. André Bettencourt.

Ce numéro comporte le compte rendu des deux séances du vendredi 17 juillet 1959.

1re séance : page 5. — 2e séance : page 8.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.